

Lettre d'intention

La déclaration suivante doit être remplie et signée au préalable par chaque entrepreneur ou sous-traitant candidat.
En cours d'appel d'offres : remise au pouvoir adjudicateur. Dans les autres cas : **envoyez un e-mail à guy.vankerckhoven@socotec.com/pierre-yves.long@socotec.com**

Nom de l'entreprise :
Rue:..... Non:..... Bus:.....
Code postal:..... Municipalité:..... Pays : Belgique /

Travaux à réaliser :
Période probable de mise en œuvre : à partir de
jusqu'à.....
Nombre probable d'entrepreneurs (ouvriers, indépendants, sous-traitants + chef de chantier) :

Porteur du projet : Émail:.....
Maître d'ouvrage : Émail:.....
Conseiller en prévention : Émail:.....
Numéro de téléphone portable responsable : 04.../ est le numéro de
.....

L'entrepreneur déclare qu'il a reçu le plan de sécurité de la part du coordonnateur de la sécurité.

L'entrepreneur déclare qu'il a compris le plan de sécurité et qu'il l'appliquera. À cet effet, le contractant se charge de donner les instructions et de procéder aux vérifications nécessaires. Cela s'applique tant à son propre personnel qu'à ses sous-traitants. Les entrepreneurs qui désignent l'affaire fourniront les traductions nécessaires afin que tous les gestionnaires, travailleurs et sous-traitants comprennent et appliquent le plan de sécurité.

Si l'entrepreneur est entièrement d'accord avec ce plan de sécurité, il n'a plus à fournir son propre plan de sécurité. Si l'entrepreneur souhaite s'écarter ou compléter ce plan de sécurité, c'est toujours possible. À cette fin, l'entrepreneur fournira un document concis avec l'écart ou l'ajout spécifique.

Le conseiller à la prévention ou son adjoint supervisera régulièrement les travaux.

Tous les frais liés aux mesures de prévention imposées sont inclus dans l'offre ou les accords de prix avec le client.

Pour l'accord :

Date : .../ .../ 20...

Signature:....

Nom:.....

Liste de contrôle des risques d'interaction

Si, à votre avis, le plan de sécurité du coordonnateur de la sécurité décrit adéquatement les risques, vous n'avez pas besoin de remplir ce questionnaire.

L'objectif de ce document est d' **identifier de nouveaux risques et interactions spécifiques** pour ce projet. Il s'agit de pouvoir coordonner la sécurité.

Lorsque ce qui suit est appelé « le plan de sécurité », il s'agit du plan de sécurité du coordonnateur de la sécurité.

Ce questionnaire doit être rempli par le conseiller en prévention de l'entrepreneur. Si de nouveaux risques doivent être signalés ultérieurement, cela reste possible.

Un plan de sécurité standard ne sera PAS demandé à l'entrepreneur. Il n'est donc PAS dans l'intention de fournir des documents standard de votre part ou de celle de vos sous-traitants. Les documents doivent déjà être filtrés afin que seules les informations pertinentes pour **la coordination de la sécurité** soient transmises. En d'autres termes, les informations que vous pouvez fournir doivent être **courtes, concises et très précises**. Votre conseiller en prévention est formé pour fournir une analyse correcte des risques et des informations.

Nom de l'entreprise :

Question 1 : Votre travail présente-t-il des risques pour les autres entrepreneurs ?

O Non, les travaux ne présentent aucun risque pour les autres entrepreneurs. → *Aucune autre information n'est nécessaire.*

Oh oui, les travaux présentent des risques pour les autres entrepreneurs. Mais le plan de sécurité en tient suffisamment compte. → *Aucune autre information n'est nécessaire.*

Oh oui, les travaux entraînent des risques supplémentaires pour les autres entrepreneurs. Le plan de sécurité n'en tient pas suffisamment compte. → *Veillez préciser : l'activité, le risque, les mesures et les coûts prévus inclus.*

Question 2 : Vos travaux présentent-ils des risques pour l'environnement (domaine public, voisins, exploitation, gare, etc.) ?

O Non, les travaux ne présentent aucun risque pour l'environnement. → *Aucune autre information n'est nécessaire.*

Ah oui, les travaux présentent des risques pour l'environnement. Mais le plan de sécurité du coordonnateur de sécurité en tient suffisamment compte. → *Aucune autre information n'est nécessaire.*

Oh oui, les travaux entraînent des risques supplémentaires pour l'environnement. Le plan de sécurité n'en tient pas compte ou ne le fait pas suffisamment. → *Veillez préciser : l'activité, le risque, les mesures et les coûts prévus inclus.*

Question 3 : Vos travaux engendrent-ils d'(autres) risques majeurs qui ne sont pas (suffisamment) décrits dans le plan de sécurité ? Ou y a-t-il d'autres risques importants dont le coordonnateur de la sécurité doit être conscient ?

O Non, les travaux n'entraînent pas de risques (autres) significatifs. → *Aucune autre information n'est nécessaire.*

Oh oui, les travaux engendrent d'(autres) risques importants. → *Veillez préciser : l'activité, le risque, les mesures et les coûts prévus inclus.*

Question 4 : Y a-t-il des questions sur le plan de sécurité, la sécurité de votre personnel ou la sécurité en général ?

Oh non, nous en savons assez pour pouvoir travailler en toute sécurité. → *Aucune autre information n'est nécessaire.*

Ah oui, il y a encore des questions ou des ambiguïtés sur le travail en toute sécurité. → *Veillez préciser.*

La supervision et l'organisation de la sécurité des risques internes sont assurées par le conseiller en prévention du contractant